

Règlement
intérieur des
temps
périscolaire
matin et soirs

Mirabel-et-Blacons

Pié gros-la-Clastre

2023-2024



*"La MJC-Centre
social Nini Chaize :
un espace de vie
collective et sociale,
un espace
d'éducation
populaire, un espace
de lien social, de
développement
personnel, de
créativité et
d'expression."*

1- Généralités

Les temps périscolaires matin, midi et soir sont gérés par l'association MJC Centre Social Nini Chaize dont le siège social est à Aouste-Sur-Sye.

Ils ont pour but d'accueillir les enfants fréquentant le **Regroupement Pédagogique Intercommunal** des 3 communes : Les Berthalais (cycle1), Piégros-La-Clastre (Cycle 2) et Mirabel-et-Blacons (cycle 3), en dehors des heures scolaires.

C'est un lieu de détente, de loisir, de repos individuel ou en groupe, qui respecte le bien-être physique et affectif des enfants.

Les enfants seront accompagnés par des animateurs-trices recruté.e.s par la MJC-centre social Nini Chaize. Des jeux, des livres et du matériel pédagogique seront à disposition des enfants. **Les temps périscolaires de sont pas une étude surveillée**, l'enfant est libre d'y faire ou non, ses devoirs. Trait d'union entre l'école et la famille, les temps périscolaires sont attentifs à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens et à la vie collective.

2- Lieu d'accueil

Les **temps périscolaires** sont situés aux 3 écoles du RPI Mirabel et Blacons et Piégros la Clastre.

Le matin dans la salle du périscolaire située dans la cour de l'école de l'encrier de Piégros la Clastre.

Le soir :

- dans la salle du périscolaire située dans l'enceinte de l'établissement scolaire des **Berthalais**
- à la salle Safran (à 2 mn à pied de l'école de **Mirabel et Blacons**).
- dans la salle du périscolaire située dans la cour de l'école de l'encrier de **Piégros la Clastre**

3- Admissions

Tous les enfants scolarisés au RPI peuvent bénéficier **des temps périscolaires matin, midi et soir**.

Le matin :

- Les enfants des 3 écoles peuvent bénéficier du périscolaire du matin à Piégros-la-Clastre

Le midi :

- Les enfants des 3 écoles peuvent bénéficier du périscolaire du midi sur les 3 écoles.

Le soir :

- Les enfants des 3 écoles peuvent bénéficier des temps périscolaires à Piégros-la-Clastre
- Le périscolaire aux Berthalais est réservé aux enfants en maternelles, scolarisés aux Berthalais et à Piégros -La-Clastre.
- La périscolaire à Mirabel-et-Blacons est réservée aux enfants des écoles de Piégros-la-Clastre (CP à CM2) et Mirabel et Blacons (CE2 à CM2).

4- Les horaires d'ouverture en période scolaire

Piégros-La-Clastre

LUNDI	7h30-8h15	11h55-13h55	16h25- 18h30
MARDI	7h30-8h15	11h55-13h55	16h25- 18h30
JEUDI	7h30-8h15	11h55-13h55	16h25- 18h30
VENDREDI	7h30-8h15	11h55-13h55	16h25- 18h30

Berthalais

LUNDI	11h45-13h15	16h05- 18h05
MARDI	11h45-13h15	16h05- 18h05
JEUDI	11h45-13h15	16h05- 18h05
VENDREDI	11h45-13h15	16h05- 18h05

Mirabel et Blacons

LUNDI	12h00-14h00	16h35- 18h35
MARDI	12h00-14h00	16h35- 18h35
JEUDI	12h00-14h00	16h35- 18h35
VENDREDI	12h00-14h00	16h35- 18h35

Merci de bien respecter les horaires du périscolaire. En cas de non-respect des horaires, une pénalité de 15 € par famille sera appliquée à chaque retard.

Le non-respect répétitif des horaires entraînera l'exclusion aux temps périscolaires.

Les enfants qui n'auraient pas été récupérés durant les horaires d'ouverture, et sans contact téléphonique avec la famille, seront déposés à la **gendarmerie de Crest** où il conviendra de les récupérer.

5- Les modalités d'inscription et de réservations

Les parents devront prendre connaissance du fonctionnement de la structure et **l'inscription de l'enfant vaut acceptation du présent règlement intérieur**. L'adhésion à la MJC Centre Social Nini Chaize, est de 5€ par enfant pour l'année scolaire. Elle est obligatoire dès la première inscription et valable jusqu'au 31 Août (fin du cycle scolaire).

L'inscription est possible tout au long de l'année scolaire.

Liste des pièces à fournir pour l'inscription :

- ➔ Fiche d'inscription à la MJC-Centre social Nini Chaize
- ➔ Fiche sanitaire et fiche d'autorisations
- ➔ Copie des vaccinations
- ➔ Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident
- ➔ Attestation CAF ou MSA indiquant le quotient familial

Les parents veilleront à nous signaler tout changement administratif en cours d'année.

Les dossiers d'inscription sont à récupérer à l'accueil de la MJC Centre Social Nini Chaize ou sur le site internet : www.mjcninichaize.org.

Réservation des places

La capacité d'accueil est de :

- ✓ 14 enfants à Piégros-la-Clastre de 7h30 à 8h30
- ✓ 70 enfants de moins de 6 ans aux Berthalais de 11h55 à 13h55
- ✓ 54 enfants de plus de 6 ans (dont 8 GS), à Piégros-La-Clastre de 11h55 à 13h55
- ✓ 54 enfants de plus de 6 ans à Mirabel et Blacons de 12h00 à 14h00
- ✓ 18 enfants de plus de 6 ans et 14 enfants de moins de 6 ans à Piégros-La-Clastre de 16h25 à 18h30
- ✓ 22 enfants aux Berthalais de 16h05 à 18h05
- ✓ 18 enfants à Mirabel et Blacons de 16h35 à 18h35

Cette limite de nombre d'enfants accueillis suit les taux d'encadrement réglementaire des centres de loisirs périscolaires avec le PEDT.

Les demandes de réservation pour le périscolaire du midi se fait auprès des communes (RSI)

Les demandes de réservations sont ouvertes par période et seront acceptées dans la limite des places disponibles.

Calendrier des inscriptions au périscolaire RPI 2023-2024 MJC-CS Nini Chaize 		
Périscolaire matin-soir Mirabel et Blacons / Piégros-la-Clastre		
Ouverture des inscriptions		Pour la période
Dimanche 16 juillet 2023 - <i>Portail Famille</i>	10h00	Du lundi 4 septembre au vendredi 20 octobre
Samedi 7 octobre 2023 - <i>Portail Famille</i>	10h00	Du lundi 6 novembre au vendredi 22 décembre
Samedi 2 décembre 2023 - <i>Portail Famille</i>	10h00	Du lundi 8 janvier au vendredi 16 février
Samedi 3 février 2024 - <i>Portail Famille</i>	10h00	Du lundi 4 mars au vendredi 12 avril
Samedi 6 avril 2024 - <i>Portail Famille</i>	10h00	Du lundi 29 avril au vendredi 5 juillet
Samedi 13 juillet 2024 - <i>Portail Famille</i>	10h00	Du lundi 2 septembre au vendredi 18 octobre

Les demandes de réservation pour le périscolaire matin et soir se font uniquement par le portail famille CONNECTHYS (voir procédure à la fin).

- Les demandes d'annulation peuvent avoir lieu jusqu'à 5 jours avant la date demandée (jours calendaires).
- Après ce délai et en cas d'absence de votre enfant sans raison justifiée (ex : maladie), la prestation sera due et majorée à 5 euros
- Les demandes de réservations pourront avoir lieu jusqu'à 5 jours avant la date demandée (jours calendaires). Elles seront traitées par ordre chronologique et se feront uniquement par le portail famille.

A chaque rentrée scolaire toute inscription sera prise en compte après avoir réglé les éventuels impayés des mois précédents et présenté un dossier complet

IMPORTANT : Pensez à informer vos enfants qu'ils sont inscrits à la garderie.

6- Tarification

La tarification pour le périscolaire matin et soir s'effectue **au forfait** par temps périscolaire en fonction du quotient familial.

TARIFS Périscolaire MATIN ET SOIR RPI Blacons - Piégros		QUOTIENT FAMILIAL						
		0 à 250	251 à 500	501 à 750	751 à 1000	1001 à 1250	1251 à 1500	Plus de 1500
Période scolaire	matin	0,85 €	1,00 €	1,15 €	1,30 €	1,45 €	1,60 €	1,70 €
	soir	1,70 €	2,00 €	2,30 €	2,60 €	2,90 €	3,20 €	3,40 €

En cas d'absence injustifiées, la prestation sera due et majorée à 5 euros.

7-Règlements

Afin de mettre fin aux impayés, le règlement se fera d'avance, au plus tard 5 jours après la confirmation de la réservation, en fonction des prestations demandées. Une facture sera envoyée à la fin du mois avec d'éventuels régularisations.

Le règlement se fait soit sur le portail famille (connecthys), soit à la MJC-centre social Nini Chaize (horaires d'ouverture) soit par envoi postal.

En cas de difficulté de règlement, il est indispensable de prendre un rendez-vous avec la direction et/ou le conseil d'administration de la MJC-centre social Nini Chaize.

Les animateurs accepteront exclusivement les chèques. Le paiement en espèces se fera directement à la MJC-Centre social Nini Chaize.

En cas d'annulation de réservation déjà réglée, le montant correspondant sera alors conservé au titre d'avoir sur la même activité. Une régulation aura lieu en fin d'année.

8- Recommandations et santé

Les bijoux et objets précieux sont interdits. La responsabilité de l'association n'est pas engagée en cas de perte ou de vol.

Maladie :

Les parents veilleront à ne pas confier aux temps périscolaires un enfant malade.

Aucun médicament ne sera administré sauf pour les enfants ayant un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

En cas de maladie, les parents/représentants légaux sont prévenus pour décider avec l'animateur-riche de la conduite à tenir. Dans l'impossibilité de les joindre, l'animateur-riche appellera le médecin de famille ou à défaut celui de son choix.

Accident : <https://www.mjcninichaize.org/mjc-centre-social/>

En cas d'urgence et d'accident, l'animateur-riche suit la procédure suivante :

1 = appel aux services d'urgence (pompiers)

2 = appel aux parents/représentants légaux/personne à prévenir en cas d'urgence

3= appel à la direction de la MJC-Centre social Nini Chaiz

9- Les arrivées et les départs

Arrivée de l'enfant le matin : les familles sont responsables de la conduite des enfants jusqu'à l'espace intérieur du périscolaire.

Départ de l'enfant le matin : les enfants scolarisés à Blacons ou aux Berthalais sont accompagnés au car par un·e agent·e communal·e ; les enfants scolarisés à Piégros sont déposés dans la cours de l'école par l'animateur-riche.

Arrivée de l'enfant le midi : le transfert se réalise dans les cours d'école à la fin du temps scolaire avec les enseignants respectifs

Départ de l'enfant le midi : le transfert se réalise dans les cours d'école au début du temps scolaire avec les enseignants respectifs

Arrivée de l'enfant le soir :

➤ Les enfants qui restent aux temps périscolaires sur le même lieu que leur école sont pris en charge par un·e animateur·trice à la sortie de l'école.

➤ Les enfants qui prennent le car sont pris en charge par un·e agent·e communal·e à la sortie de l'école de Piégros et des Berthalais pour le transfert vers le car.

➤ Les enfants qui arrivent avec le car à l'école des Berthalais sont pris en charge par un·e agent·e communal·e pour le transfert du car vers l'espace périscolaire des Berthalais.

Départ de l'enfant le soir : seuls les parents et représentants légaux ou toute personne autorisée sur les fiches d'inscription peuvent venir récupérer les enfants à l'**espace intérieur** du périscolaire.

Les animateur-rices notent dans un fichier la présence/ l'absence de chaque enfant.

10- Règles de vie

L'enfant doit apporter un goûter pour le périscolaire du soir. En cas d'oubli exceptionnel, l'équipe d'animation en fournira un. Il devra être remplacé par les familles dans les plus brefs délais.

Les individus parents / enfants / animateur-trice coopèrent dans l'écoute et la considération.

Tout enfant qui trouble le groupe par un comportement violent (verbalement et physiquement) ou provoquant à l'égard des adultes ou des enfants pourra être exclu temporairement, si les tentatives d'écoutes et d'apaisement ne sont pas concluantes. Pour le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devient un risque pour lui-même ou pour le groupe, il pourra être exclu définitivement.

11- Assurance

La MJC-Centre social Nini Chaize est assurée pour les risques incombant au fonctionnement des temps périscolaires.

12- Nous contacter

M JC Centre Social Nini Chaize
6 rue Gustave Gresse
26400 Aouste Sur Sye
tél : 04.75.25.14.20

Secteur Enfance
perisco.rpi@mjcnicchaize.org
tél : 04.75.25.55.56

Périscolaire « BERTHALAIS » : 06.46.61.70.51

Périscolaire « PIEGROS » : 07.86.25.54.70

Périscolaire « BLACONS » : 07.69.41.55.85 / 04.75.55.78.55

PROCEDURE CONNECTHYS

Lien Internet : <https://centresocial.ninichaize.connecthys.com/login?next=%2Faccueil>

Bienvenue sur Connecthys, notre portail famille, qui vous permet d'inscrire vos enfants au centre de loisirs périscolaire, mercredi et vacances Sur ce portail, vous pouvez en ligne faire des demandes de réservations sur les dates qui vous intéressent.

Lors de votre première connexion à Connecthys, vous devrez personnaliser votre mot de passe (**pensez à conserver vos identifiants**).

Les inscriptions sur Connecthys se font en 4 étapes :

1) Commencez d'abord par inscrire le membre de votre famille concerné à une activité (si c'est déjà le cas, passez directement à l'étape suivante), et attendez afin que la validation soit effective (cette étape n'est à réaliser qu'une seule fois par activité).

Exemple : Vous souhaitez inscrire un enfant de 5 ans au centre de loisirs le mercredi 06 novembre. Vous devez commencer par demander son inscription à l'activité "Centre de Loisirs - Mercredi 3-6 ans". Ceci se fait en cliquant sur le pavé "Activités", puis en cliquant sur "Inscrire à une activité" la personne concernée. Votre demande va alors nous être envoyée afin que nous puissions ou non la valider. La validation ne sera effective qu'après réception du mail de confirmation.

2) Vous pouvez maintenant faire vos demandes de réservations.

Exemple : si l'on reprend l'enfant de 5 ans de l'exemple ci-dessus, vous devez maintenant cliquer sur le pavé "Réservations". Sous le nom de l'enfant apparaîtra alors la période disponible à la réservation pour le centre de loisirs des 3-6 ans. En cliquant dessus, vous arrivez sur un calendrier sur lequel vous pouvez sélectionner les dates auxquelles vous souhaitez faire les réservations. Lorsque vous validez vos choix, la demande nous est automatiquement transmise.

3) Un mail de confirmation ou d'attente des demandes de réservations vous est envoyé par mail.

Une demande de réservation faite sur Connecthys n'est pas automatiquement validée. Ceci dépendra de la disponibilité des jours demandés. Les demandes en attente et ne pourront être validées que si une place se libère (vous en serez alors informés).

Les demandes de réservation seront traitées les jours d'ouverture de la MJC CS.

5) Règlement en ligne : vous pouvez effectuer le règlement sur votre compte, lorsque la préfacturation est éditée. Vous disposez de 5 jours pour régler vos demandes, à partir du moment où elles ont été acceptées. (mail de confirmation)

Nous espérons que ce nouveau service vous apportera toute satisfaction.